

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/25/11/01

Date de convocation :

18/11/2022

Objet de la délibération :

Projet de centrale
photovoltaïque aux
abords de la carrière

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

02/12/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

18/11/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux

Le vingt-cinq novembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMOUNIN – Sonia DESTAING – Mégane
GAUTHIER – Nicolas DEAU – William RUSTERHOLTZ – David
MARTIN – Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Romuald TAVERON - Jean-Michel
CLEMENT - Guillaume CRETIN – Stéphane LOGUIOT – Eric
CLEMENT

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Romuald TAVERON à Mégane GAUTHIER -
Stéphane LOGUIOT à Guillaume AYMOUNIN - Éric CLEMENT à
Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Mégane GAUTHIER ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle
a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La société JP Energie Environnement (JPEE), propose un
projet d'installation et d'exploitation d'une centrale
photovoltaïque au sol d'environ 13ha (selon le foncier
disponible, et les enjeux environnementaux présents) ce qui
correspond à la consommation électrique d'environ 7 170
habitants. La centrale se situera sur la commune d'Epeugney
aux abords de la carrière située au lieu-dit « les grands près ».

Le Maire rappelle que, la société **JP ENERGIE
ENVIRONNEMENT**, société par actions simplifiée au
capital de 2 245 000 €, dont le siège social est situé au 12, rue
Martin Luther King, SAINT CONTEST (14280),
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
CAEN, sous le numéro 410 943 948, ci-après la « **Société** »
soumet à la commune une offre de concours unilatérale.

Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif à l'acte ci-annexé.

Aucun élu n'est concerné.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les informations qui suivent.

Considérant que la société JPEE réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet ;

Considérant que la société JPEE devra déposer les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- De soutenir ce projet dont le but est la production d'énergie renouvelable ;

En conséquence de quoi, chacun des conseillers prenant part à la séance et au vote a reçu toutes informations relativement au projet et à l'acte qui s'y rapporte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toute formalité et acte accessoires nécessaires à la réalisation de cet acte comme de ses effets.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Mégane GAUTHIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Mégane Gauthier.